

Lutter contre la marginalisation des personnes polyhandicapées

Premier colloque, à Luxembourg, des ONG du secteur «éducation» du programme Helios II



Notre photo montre, de gauche à droite: Robert Soisson, Raymond Ceccotto, le ministre Marie-Josée Jacobs et Nicola Bedlington, membre du groupe d'experts du programme Helios

(Photos: Anouk Antony)

AlRo. – Si, pour les personnes handicapées, la vie quotidienne n'a souvent rien d'une sinécure, on peut imaginer ce que doivent endurer certains polyhandicapés, lesquels nécessitent en effet une aide extérieure encore plus poussée. C'est justement pour aider ces derniers à mieux pouvoir s'intégrer dans notre société que se tient depuis hier, au bâtiment Jean Monnet, un important colloque. Ayant pour thème «Le polyhandicap et les handicaps de très grande dépendance», cette réunion réunit quelque 150 spécialistes en provenance de la plupart des pays de l'Union européenne. La rencontre a été organisée par les organisations non gouvernementales faisant partie du secteur «éducation» du programme d'action communautaire «Helios II» en faveur des personnes handicapées.

Les participants ont été accueillis par Raymond Ceccotto, directeur adjoint de l'Association des parents d'enfants mentalement handicapés (APEMH) et responsable de l'organisation de ce colloque. D'emblée, l'orateur a salué les nombreux efforts qui ont été consentis au cours de ces dernières années pour améliorer la qualité et les conditions de vie des personnes handicapées. Il a toutefois mis un bémol à ce constat, précisant en effet qu'à l'heure actuelle, certains handicapés – les polyhandicapés en l'occurrence –, comptent parmi les plus marginalisés. Au Luxembourg comme ailleurs, ces personnes ont encore du mal à trouver suffisamment d'infrastructures ou de services adaptés à leurs besoins.

Emboitant le pas à M. Ceccotto, Robert Soisson, président de l'Association nationale des communautés éducatives (ANCE) a déclaré qu'à l'aube de ce troisième millénaire, l'heure de la solidarité envers les polyhandicapés a sonné. Partant, il a appelé de ses vœux la mise sur pied de nouveaux concepts devant permettre aux personnes concernées de s'épanouir du mieux possible.

Un plan d'action pour les personnes polyhandicapées

Dans son discours, Marie-Josée Jacobs, ministre aux accidentés et

accidentés de la vie, a expliqué que la politique luxembourgeoise en faveur des personnes handicapées est résolument axée sur la pleine participation sociale et sur l'égalité des chances de ces personnes. Elle a toutefois reconnu qu'à l'heure actuelle, les diverses mesures en faveur de l'intégration des personnes handicapées ne visent pas suffisamment les polyhandicapés.

Comme l'a précisé le ministre, cet état de fait a conduit le gouvernement luxembourgeois à accorder une importance particulière à la problématique du polyhandicap et des handicaps de très grande dépendance. Partant, des mesures spécifiques figurent dans le plan d'action au profit des personnes handicapées, lequel est actuellement en voie de finalisation. D'une manière générale, ce plan, élaboré par une instance de coordination en matière de handicap, doit permettre de jeter les bases d'une politique d'insertion des personnes handicapées qui se veut à la fois globale et cohérente. Toujours à ce chapitre, Mme Jacobs a indiqué que le Luxembourg comptait à ce jour 410 lits destinés à accueillir des personnes handicapées et conventionnés par le ministère de la Famille. Environ 80 de ces 410 lits sont destinés à la prise en charge de personnes polyhandicapées. En dehors des centres d'accueil conventionnés, l'hôpital neuro-psychiatrique d'Ettelbruck accueille une quinzaine de polyhandicapés. Dans le cadre du projet de décentralisation de cet hôpital, le ministre a fait savoir qu'il est prévu de les transférer dans des institutions conventionnées par le ministère de la Famille.

Mme Jacobs a toutefois souligné que ce transfert pourrait prendre un certain temps, les institutions conventionnées n'étant pas encore suffisamment équipées, ni en personnel ni en matériel spécialement adapté aux besoins des personnes visées. Dans le même ordre d'idées, elle a également relevé que des structures d'accueil de jour destinées aux polyhandicapés non intégrables dans une structure de formation ou de travail font encore dé-

(suite page 5)

Lutter contre la marginalisation des personnes polyhandicapées

(fin de la page 3)

faut. A l'heure actuelle, un seul centre de jour, géré par la fondation APEMH, fonctionne dans le sud du pays. Un autre centre de ce type, mis sur pied par la fondation IMC Kraizbierg, devrait prochainement voir le jour.

On retiendra enfin que le ministre a annoncé que les personnes polyhandicapées seront bénéficiaires de la future assurance-dépendance. «Il s'agira de veiller à ce que l'ensemble des frais d'assistance et de soins supplémentaires engendrés par les besoins spécifiques de ces personnes soit couvert par ladite assurance», a expliqué Mme Jacobs.

Après la cérémonie d'ouverture, de nombreux spécialistes se sont succédé au micro pour présenter différents concepts devant permettre d'améliorer la vie quotidienne des polyhandicapés.

Un des points forts de ce colloque est attendu demain vendredi. Les participants devraient en effet entériner une déclaration commune en faveur des personnes polyhandicapées. Nous y reviendrons dans notre édition de samedi.



Quelque 150 spécialistes européens participent au colloque